

TafiPan

Section 1. Identification

Identificateur du produit : TafiPan

Code du produit : N/A

Autre moyen d'identification : Panneaux de particules standard CARB phase 2, panneaux de particules, panneaux d'agglomérés, panneaux bruts.

Usage recommandé : Meubles, constructions, laminage

Données relatives au fournisseur :

Tafisa

4660 rue Villeneuve

Lac-Mégantic

Québec, Canada, G6B 2C3

Téléphone : 819-583-2930

Numéro de téléphone en cas d'urgence :

(819) 583-3014 (poste 333) - Poste de sécurité 24h

(819) 583 2930 - Réceptionniste 8h à 17h

Ou appeler votre centre d'urgence médical locale.

Section 2. Identification des dangers

Classification :



Solide comburant, Catégorie 3

Poussière combustible

Irritation oculaire, Catégorie 2A

Mention d'avertissement : Attention

Mention de danger :

H272 : Peut aggraver un incendie; comburant.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence :

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.

P220 : Tenir/stocker à l'écart des vêtements et des matières combustibles.

P264 : Laver les parties exposées et/ou contaminées soigneusement après manipulation.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P370+P378 : En cas d'incendie : utiliser (voir section 5) pour l'extinction.

P501 : Éliminer le contenu/réceptacle par une firme homologuée d'élimination des déchets selon les réglementations régionales.

Section 3. Composition et information sur les ingrédients

Nom	CAS	Concentration %
Bois (fibre ligneuse)	N/A	80 - 100
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	0.1 - 15
Formaldéhyde	50-00-0	<0.1

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires :

Dans l'état actuel, la classification, dangers pour la santé et les mesures de premiers soins sont peu probables. Les mesures seront applicables dans le cas d'émanation de poussière ou vapeurs lors de transformation ou de coupe.

Yeux :

Rincer abondamment les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes.

Peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Inhalation :

Amener la victime consciente à l'air frais.

Ingestion :

Ne PAS faire vomir.

Indications pour les soins médicaux immédiats et traitements spéciaux requis, si nécessaires :

Traiter selon les symptômes.

Symptômes et effets aigus les plus importants :

Provoque une sévère irritation des yeux.

Symptômes et effets chroniques les plus importants :

Aucun effet ou symptôme chronique connu.

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Inflammabilité du produit :

Peut aggraver un incendie; comburant.

Point d'éclair :

N/D

Température d'auto-inflammation :

200°C / 392°F - 280°C / 536°F (variable)

Produits de combustion :

Oxydes de carbone, oxydes d'azote

Mesures spéciales de protection pour les pompiers :

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements protecteurs appropriés.

Agents extincteurs appropriés :

Eau pulvérisée, Dioxyde de carbone, Agent chimique sec, Sable sec.

Dangers spécifiques du produit :

Le produit est à base de fibre de bois. Le produit est combustible. Il s'enflammera s'il est impliqué dans un incendie. Les poussières de bois peuvent former un mélange explosif avec l'air dans les bonnes circonstances et les bonnes concentrations.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Le produit ne présente aucun risque accidentel de déversement.

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence :

Pour le personnel ne faisant pas partie des services d'urgence : Évacuer la zone.

Pour le personnel des services d'urgence : Porter un équipement de protection approprié (voir section 8)

Précautions relatives à l'environnement :

Non applicable

Méthode et matériaux pour l'isolation et le nettoyage :

Utiliser les outils appropriés pour ramasser le produit et le placer dans un contenant adéquat pour disposition.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention :

Ne pas ingérer. Ne pas respirer les poussières. Porter les vêtements de protection appropriés. En cas de ventilation insuffisante, utiliser un appareil respiratoire adéquat. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Conditions de sécurité relatives au stockage :

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien aéré. Il doit être entreposé à un endroit où la température et l'humidité ambiante sont près des valeurs auxquels le produit sera utilisé.

Section 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Paramètres de contrôle :

Composant	CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Bois (fibre ligneuse)	N/A	VEMP	5.0 mg/m ³	Québec RQMT
		VEMP	15.0 mg/m ³	OSHA
		VEMP	5.0 mg/m ³ (fraction inhalable)	OSHA
Formaldéhyde	50-00-0	Ceiling	3 mg/m ³	CNESST
		VECD	2 ppm	OSHA
		VEMP	0.75 ppm	OSHA
		Ceiling	0.3 ppm	ACGIH

Contrôles d'ingénierie appropriés :

Assurer une ventilation adéquate et une bonne sortie d'air afin de garder les concentrations de contaminants sous les limites d'exposition permises. Il est primordial de considérer la nature et la dangerosité (explosivité) des poussières de bois dans la démarche de sélection des systèmes de contrôle.

Mesures de protection individuelle :

Protection des yeux/visage : Porter des lunettes de sécurité à protection latérale.

Protection de la peau : Porter des vêtements de travail standards afin de prévenir les abrasions.

Protection respiratoire : Si la ventilation est insuffisante, choisir la protection respiratoire appropriée en fonction des niveaux et la durée d'exposition.

Protection des mains : Porter des gants de travail pour éviter les coupures, échardes ou abrasions.

Autre : Une douche oculaire et corporelle d'urgence doit être disponible sur place.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique : Solide

Couleur : Variable en fonction des papiers imprimés

Odeur : Variable selon l'essence de bois

Point de congélation/de fusion : Donnée non disponible

Point d'ébullition : Donnée non disponible

Apparence : Panneaux

Point d'éclair : Donnée non disponible

Température d'auto-inflammation : 200°C / 392°F - 280°C / 536°F (variable)

pH : Donnée non disponible

Solubilité : Insoluble

Densité : Donnée non disponible

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité chimique : Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.

Conditions à éviter : Flamme nue, températures élevées, humidité excessive

Matériaux incompatibles : Agents oxydants

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone, oxydes d'azote

Section 11. Données toxicologiques

Toxicité aiguë :

Composant	CAS	Valeur
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	DL ₅₀ Orale : Rat = 2950 mg/kg DL ₅₀ Cutané : Rat > 5000 mg/kg CL ₅₀ Inhalation : Rat = 88.8 mg/L - 4h
Formaldéhyde	50-00-0	CL ₅₀ Inhalation : Rat = 177 ppm - 4h

Corrosion/irritation de la peau :

Formaldéhyde : Peut causer une irritation à la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Nitrate d'ammonium : Provoque une sévère irritation des yeux.

Formaldéhyde : Provoque une sévère irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Non applicable

Effets mutagènes sur les cellules germinales :

Formaldéhyde : Susceptible d'induire des anomalies génétiques

Cancérogénicité :

Formaldéhyde : Peut provoquer le cancer

Toxicité pour le système reproducteur :

Non applicable

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) :

Formaldéhyde : Peut irriter les voies respiratoires

Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétées) :

Non applicable

Danger par aspiration :

Non applicable

Voies d'entrées potentielles :

Non applicable

Section 12. Données écologiques**Toxicité :**

Composant	CAS	Valeur
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	CL ₅₀ - Carpe 447 mg/L - 48h CE ₅₀ - Puce d'eau 490 mg/L - 48h

Persistance et dégradabilité :

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation :

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol :

Donnée non disponible

Autres effets nocifs :

Donnée non disponible

Section 13. Données sur l'élimination**Méthodes d'élimination :**

Éliminer ce produit en conformité avec les lois fédérales, provinciales et locales applicables. Entreposer les résidus du produit dans des contenants réglementaires.

Section 14. Informations relatives au transport

Aucune Classification TMD/DOT/IMDG/IATA

Section 15. Informations sur la réglementation**Classification NFPA :**

Santé : 0
Inflammabilité : 0
Réactivité : 0
Conditions spéciales : 0

Légende = 4 : Sévère, 3 : Élevé, 2 : Modéré, 1 : Léger, 0 : Aucun

Règlements fédéraux des Etats-Unis

California proposition 65 requirements : Percer, scier, sabler ou usiner des produits du bois crée de la poussière de bois, une substance reconnue pouvant causer le cancer selon l'état de la Californie. Évitez d'inhaler la poussière de bois ou utilisez un masque anti-poussière ou autre mesure de protection personnelle.

Section 16. Autres informations

Date de préparation de la fiche d'origine :

2020-04-02

Version :

6.00

Validé par :

Toxyscan inc.

Avis au lecteur :

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni Toxyscan inc., ni le fournisseur, ni aucune de leurs filiales ne peuvent assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Références :

- *Répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.*
- *RTECS du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.*
- *Fiches signalétiques des composantes du fabricant.*
- *Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17).*
- *Transport des marchandises dangereuses – Transports Canada.*
- *SGH (rev.8) (2019) Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques - Nations Unies*